

## ANNEXE 6 : Auto-évaluation

### I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet d'aménagement, porté par Monsieur Jean PANATTONI (Maître d'ouvrage), a pour objectif la création d'un camping sur la commune de Monteux.

Le site est implanté au sud-ouest du territoire communal à la transition entre les zones urbanisées et les espaces agricoles. Il est localisé plus précisément en continuité de l'Ecoquartier Beaulieu et de l'Institut Médical Spécialisé.

A plus grande échelle, il profite d'une situation stratégique au cœur du Comtat Venaissin à proximité d'Avignon, entre Mont Ventoux et Luberon.

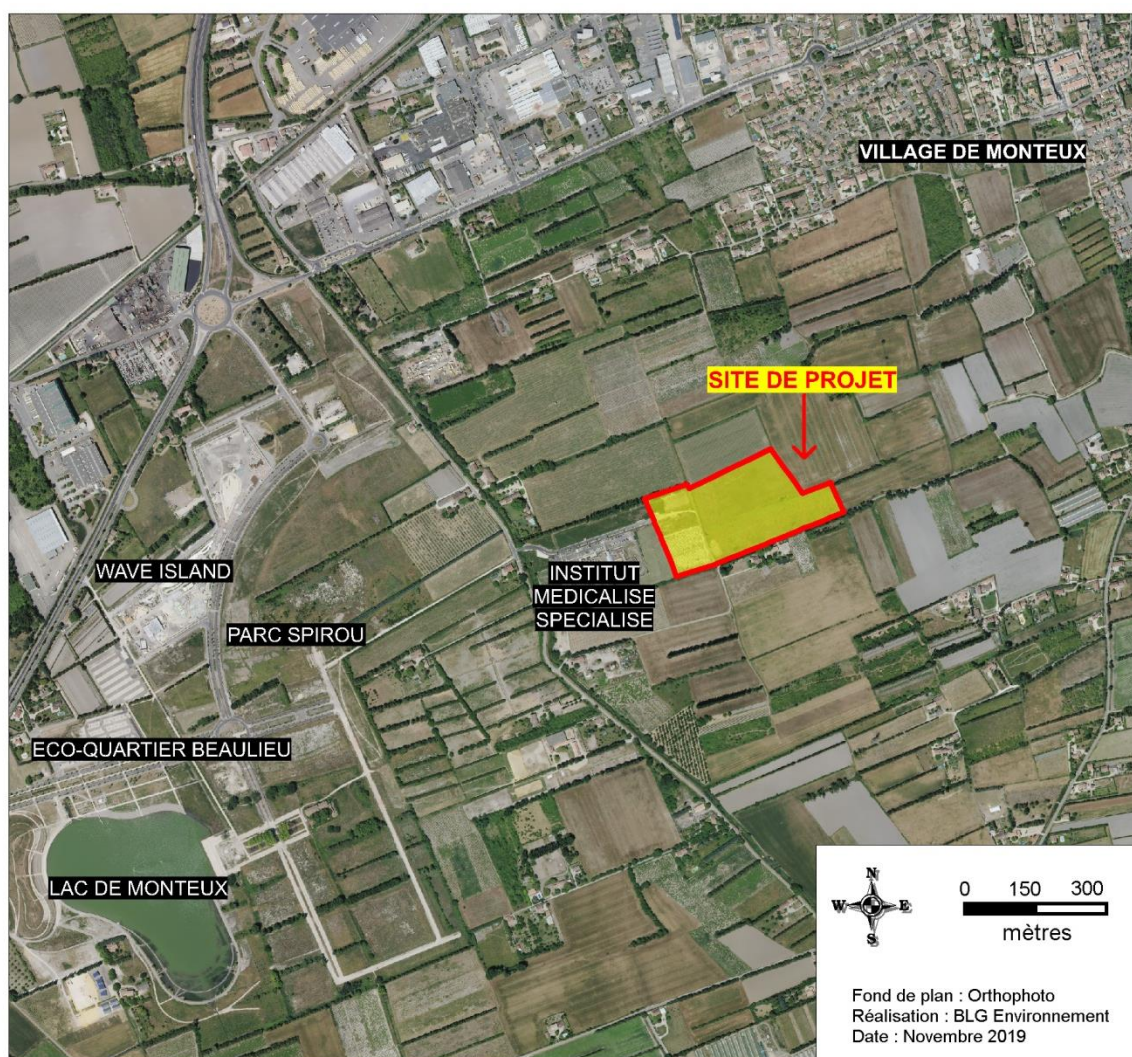


Figure 1 : Situation géographique du projet

(Source : BLG Environnement)

## II. CONTEXTE DE L'OPERATION

### II.1. PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Le présent projet de camping s'inscrit dans les grands principes de développement urbain portés par la Ville de Monteux à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

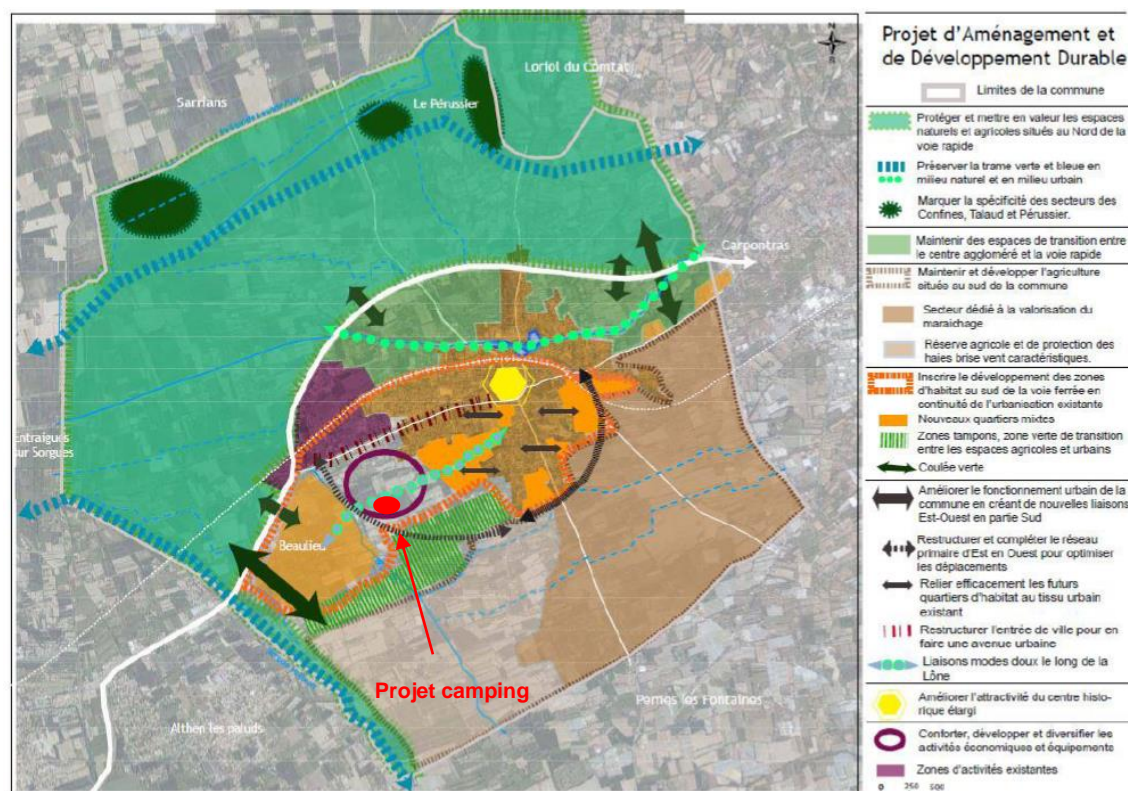


Figure 2 : Orientations du PADD

(Source : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monteux, approuvé le 9 décembre 2013)

Le développement de Monteux en périphérie directe du noyau urbain permet de conforter l'attractivité du centre ancien et d'accompagner les actions de revitalisation menées récemment :

- réaménagement de la Traversée des Arts, accueil et installation des artisans d'art, animations, réhabilitation et embellissement du centre ancien (avec le concours de la SPL Territoire Vaucluse) ;
- redynamisation des commerces de proximité ;
- reconquête des logements vacants en centre ancien et offre nouvelle en logements de qualité, ...

Il permet en outre d'assurer une liaison fonctionnelle entre le centre élargi et l'éco-quartier Beaulieu, et de participer ainsi à la restructuration d'une nouvelle enveloppe urbaine.



## II.2. PROJET DES QUARTIERS OUEST

Envisagé dès le début des années 1990 par les élus montiliens puis porté par la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat en 2003, le Quartier de Beaulieu et des Mourgues s'ancre dans un projet de développement du territoire cohérent :

- **le projet de développement urbain de Monteux** entre le bourg et le Quartier de Beaulieu, et en périphérie directe du noyau urbain en continuité de l'urbanisation existante ;
- **le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon** approuvé en décembre 2011 identifiant le Quartier de Beaulieu comme l'un des 5 pôles métropolitains ;
- **le PLH intercommunal**, approuvé en 2006, déclinant ses objectifs au niveau du Quartier de Beaulieu tant en nombre qu'en type de logements, dont les logements sociaux ;
- **le Contrat d'axe Etat-Région** permettant une remise en service de la liaison ferrée Avignon-Carpentras et imposant aux collectivités desservies des objectifs de densification urbaine.

### **Un projet urbain porté par La Ville de Monteux**

Le projet urbain porté par la Ville de Monteux repose sur les principes suivants :

- créer une nouvelle centralité urbaine autour du Quartier Beaulieu-Mourgues ;
- développer la ville de Monteux en tenant compte de la zone inondable au PPRI au nord et en préservant les terres agricoles situées au sud.

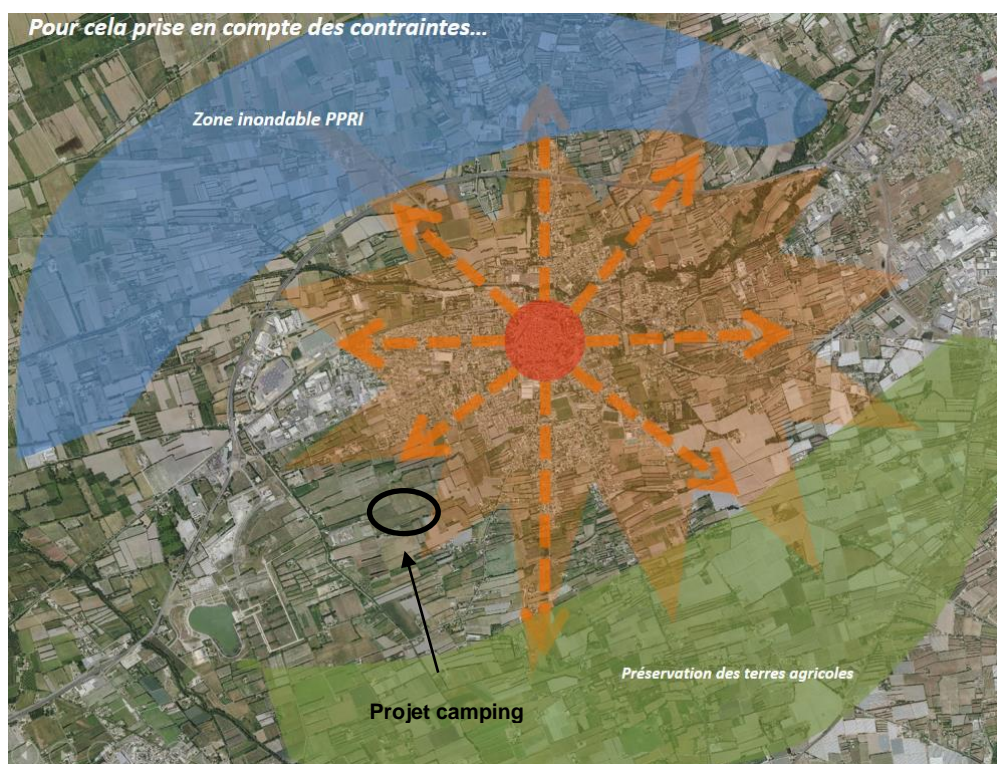


Figure 3 : *Projet urbain à la limite des zones inondables et des terres agricoles*  
(Source : Ville de Monteux)

C'est dans ce contexte de développement local que le projet de Beaulieu et celui des Mourgues prennent racine, profitant d'une opportunité foncière exceptionnelle : une ancienne propriété agricole représentant une cinquantaine d'hectares et comportant un patrimoine immobilier exceptionnel, le Château de Beaulieu, vieux mas dont les parties les plus anciennes datent du 14<sup>ème</sup> siècle.

Dès lors, l'esquisse du projet se structure à partir des atouts de la commune et du site de Beaulieu :

- un positionnement géographique stratégique au carrefour des axes routiers et autoroutiers, au cœur de l'économie rhodanienne ;
- un foncier disponible, accessible et non inondable ;
- un paysage typique du bassin des Sorgues, riche d'un patrimoine naturel d'exception et d'une eau abondante ;
- un terroir authentique.

Dans une période marquée par la déprise agricole et la disparition de piliers de l'économie locale, notamment les usines pyrotechniques Ruggieri, ce projet s'inscrit dans la nécessité d'une diversification économique et poursuit un double objectif : à la fois faciliter le développement des activités artisanales et industrielles existantes et à venir mais, en parallèle, aborder le marché du tourisme, important en Vaucluse mais insuffisamment structuré.

#### **Un projet d'aménagement reconnu « Eco-Quartier »**

L'Eco-Quartier de Beaulieu et celui des Mourgues est un projet d'aménagement fondé sur les principes du développement durable conciliant des fonctions variées et multiples.

Cette mixité fonde la pérennité d'un nouveau quartier urbain, accueillant habitat, tourisme, économie, services, loisirs sportifs et culturels, dans un environnement préservé de grande qualité, autour d'un parc public paysager de 35 ha animé par un plan d'eau de 10 ha.

En 2009, le processus de construction du projet de Beaulieu trouve un écho dans le Plan Ville Durable élaboré par l'Etat à la suite du Grenelle Environnement. A l'issue du premier concours des EcoQuartiers, l'intégration du projet au Club National des EcoQuartiers donne à Beaulieu une reconnaissance nationale de son positionnement (c'est le seul projet dans le Vaucluse à obtenir cette qualification) et offre de nouvelles perspectives et des outils appropriés, notamment la Charte d'objectifs de l'EcoQuartier.

Cette reconnaissance est confirmée lors du second appel à candidatures de 2011. A cette occasion, le Quartier est qualifié d'EcoQuartier exemplaire de la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Facteur de développement économique et de créations d'emplois, l'Eco-Quartier de Beaulieu constitue un pôle d'attractivité majeur dans le Vaucluse et la Région PACA, amplifié par l'accueil de deux Parcs de loisirs. Une gouvernance innovante du site permet aujourd'hui d'assurer la pérennité des objectifs de l'opération.

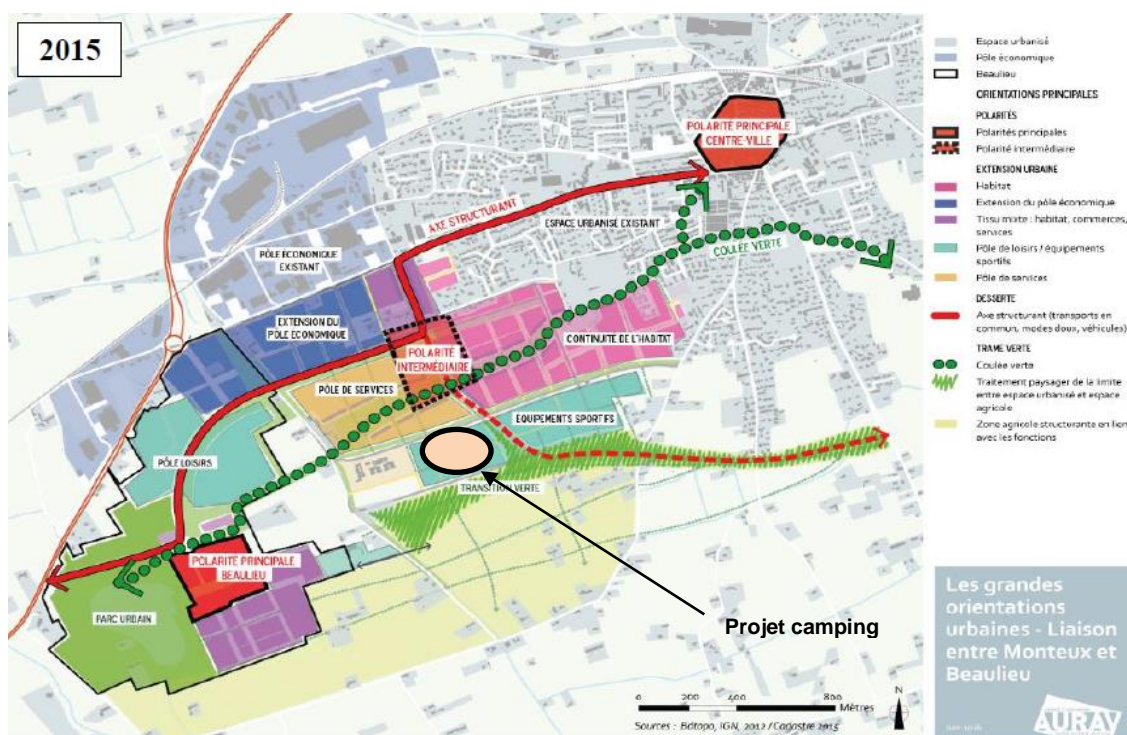


Figure 4 : Principes d'aménagement du territoire de Monteux

(Source : Agence Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse)

#### Un projet d'intérêt métropolitain du Bassin de Vie avignonnais

La Commune de Monteux et la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat se sont engagées dans une dynamique reconnue porteuse d'avenir, s'appuyant sur un territoire intercommunal moteur du développement du bassin de vie d'Avignon qui bénéficie d'atouts majeurs :

- une situation géographique centrale et stratégique ;
- une accessibilité exceptionnelle pour tous types de déplacements ;
- un tissu économique équilibré : 25 zones d'activités déployées sur 510 ha regroupant près de 660 entreprises et près de 7 000 emplois – 16 000 emplois en tout sur le territoire. Un secteur productif très présent et performant incarné par l'industrie agro-alimentaire, la métallurgie, l'environnement et l'artisanat – Un secteur, des services et des commerces denses ;
- une économie créative en pleine expansion (French Tech) ;
- un patrimoine agricole, culturel et touristique ;
- des richesses environnementales marquées par l'omniprésence de l'eau.

Dans ce contexte, le développement de Monteux est activement soutenu par les collectivités locales, Ville et Intercommunalité, qui mettent en œuvre une politique volontariste :

- soutien à l'économie et à sa diversification vers des secteurs très actifs tels que le tourisme et loisirs, l'économie créative et l'artisanat d'art ;
- politique du logement en phase avec la croissance démographique du territoire : au cours des 5 dernières années, Monteux a connu la plus forte croissance démographique avec +14% d'habitants ;



- soutien au commerce de proximité : soutien financier substantiel aux associations, démarche innovante de management de centre-ville.

Monteux évolue et se transforme dans le cadre d'un projet urbain, lui-même reposant sur :

- l'aménagement de nouvelles centralités urbaines dans un vaste projet de développement du sud du territoire montilien dont l'Eco-Quartier de Beaulieu et les Mourgues constituent l'une des pièces maîtresses ;
- la revitalisation du centre ancien.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon a notamment identifié l'Eco-Quartier de Beaulieu comme l'un des 5 pôles métropolitains du bassin de vie, représentant 10% de son développement (avec 1 500 emplois directs et 1 000 logements).



Figure 5 : Pôles d'intérêt métropolitain identifiés à l'échelle du bassin de vie

(Source : SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, AURAV)

Les polarités métropolitaines sont des secteurs dont le rayonnement actuel ou à venir concerne l'ensemble du Bassin de Vie. Ils ont pour vocation à accueillir des emplois et des équipements métropolitains de type sièges sociaux d'entreprises, consulting, équipements touristiques et culturels majeurs, centres d'affaires, recherche et développement, universités et centres de formation, desserte performante TIC, ...

Les Pôles métropolitains se doivent d'être exemplaires en matière de diversité fonctionnelle et de qualité urbaine, architecturale et environnementale, notamment dans le traitement des espaces publics.

Le SCoT rattache le Quartier de Beaulieu (nouvelle polarité urbaine) à cette catégorie de tissu urbain mixte d'envergure supra-locale car il a vocation à accueillir sur une centaine d'hectares des activités, logements, équipements touristiques et de loisirs (notamment deux parcs à thèmes), dont le rayonnement dépassera largement le cadre de la commune de Monteux et du territoire intercommunal.

### **Un projet touristique fort**

Après plus de vingt ans d'études de faisabilité et de programmation, de travaux d'aménagement et de recherche de partenariats, le Quartier de Beaulieu et des Mourgues a pris définitivement forme. Si le projet a évolué au fil des décennies, son essence même a été respectée : un cadre environnemental préservé et valorisé, favorisant le développement d'une infrastructure touristique à forte valeur ajoutée.

Avec deux parcs de loisirs à thème (Wave Island et Parc Spirou Provenc) et des manifestations événementielles attractives (FISE Xperience Series, cinéma en plein air, concerts, ...), le Quartier de Beaulieu et des Mourgues est depuis son ouverture un facteur d'attractivité : 300 000 visiteurs chaque année dont la moitié au parc de loisirs Wave Island (à titre d'exemple, le Pont d'Avignon attire annuellement 345 000 visiteurs).



Figure 6 : Parc de loisirs Wave Island, 1<sup>er</sup> parc aquatique de France en 2016



Figure 7 : Parc de loisirs Spirou ouvert en 2018

Les flux annuels de visiteurs attendus chaque année, estimés entre 1,5 et 2 millions de personnes, placeront ainsi Monteux dans les 15 premiers sites touristiques français, au même rang que les Parcs Astérix, du Futuroscope, du Puy du Fou, l'Abbaye du Mont-

Saint-Michel (1 017 000 visiteurs en 2016), loin devant le Palais des Papes (600 000 visiteurs) ou le Château de Chambord (800 000 visiteurs).

L'aménagement d'un vaste espace de loisirs au sein du lit majeur de la Sorgue (parc public paysager de 45 ha animé par un plan d'eau de 10 ha, le Lac de Monteux) constitue également un point fort du projet.

Parallèlement, le Quartier accueille ses premiers résidents permanents depuis juin 2018. La réalisation des infrastructures touristiques constitue l'étape suivante et se concrétisera en 2020 par la livraison d'environ 300 unités d'hébergements touristiques.

Ce développement, qui résonne dans l'ensemble de l'Arc méditerranéen et l'axe rhodanien, s'inscrit dans un contexte de croissance démographique soutenue de la Commune de Monteux, cette dernière continuant à gagner de la population lorsque les communes voisines stagnent voire perdent des habitants.

De ce fait, l'installation de commerces et services constitue un enjeu pour le territoire communal afin de satisfaire la demande actuelle, mais aussi à venir.



### III. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste à aménager un camping d'une superficie de 55 600 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 156 emplacements.

#### ✚ Accès au site

Le projet est accessible à partir du chemin de Bournereau à l'ouest qui se connecte plus loin au chemin de la Sorguette.

L'accès principal au camping s'effectuera à partir d'un giratoire créé dans le prolongement du chemin existant de Bournereau, chemin assurant aujourd'hui la desserte de l'Institut Médical Spécialisé.

Deux accès de secours seront également créés au sud sur le chemin des Grands Bravoux.

Dans le cadre du projet urbain de la Ville de Monteux, le réaménagement du chemin de la Sorguette est prévu afin de raccorder ce futur secteur au quartier Beaulieu.

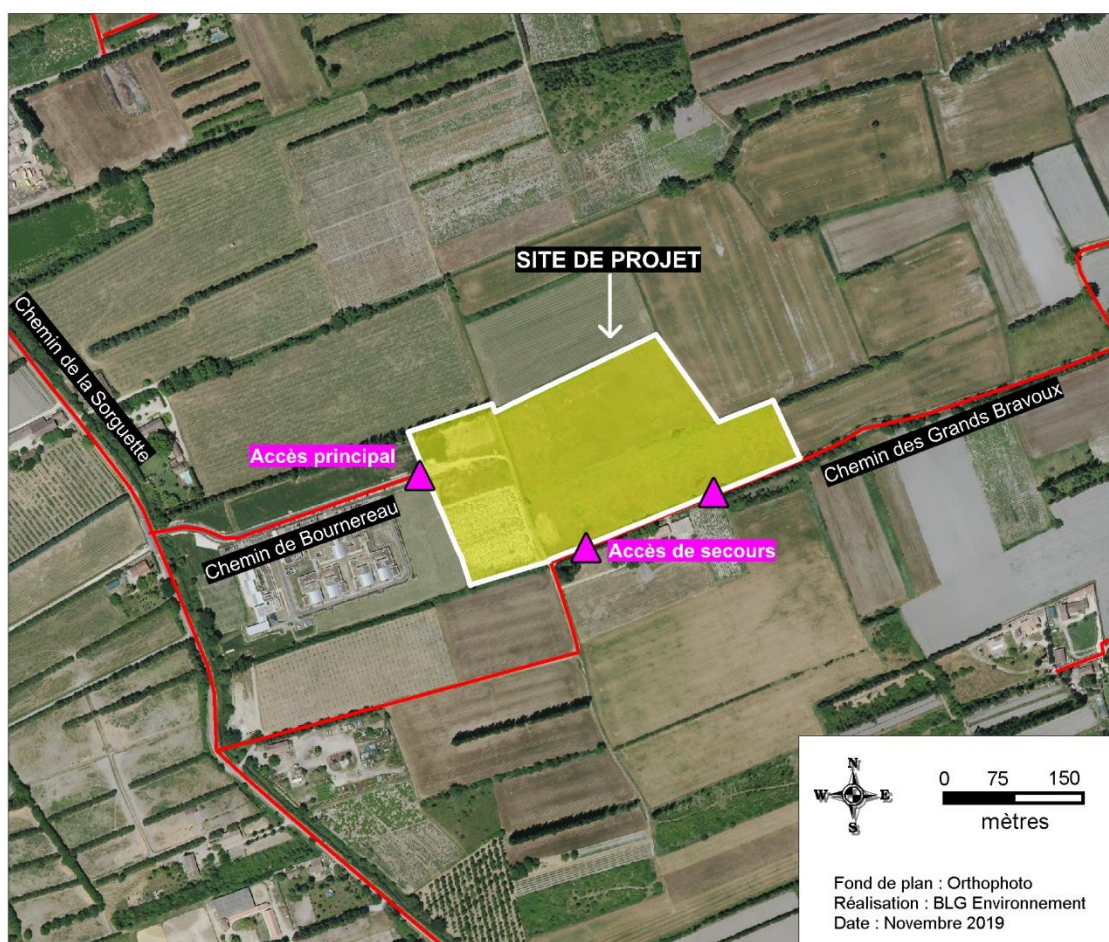


Figure 8 : Accès au site de projet

(Source : BLG Environnement)



**Photographie 1 : Chemin de Bournereau à l'ouest du site de projet**

(Source : BLG Environnement, septembre 2019)



**Photographie 2 : Entrée existante du site de projet**

(Source : BLG Environnement, septembre 2019)



**Photographie 3 : Connexion du chemin de Bournereau au chemin de la Sorquette**

(Source : BLG Environnement, septembre 2019)



**Photographie 4 : Chemin des Grands Bravoux au sud du site de projet**

(Source : BLG Environnement, septembre 2019)

### Voirie et déplacement interne

Depuis le point d'entrée, une voie interne à double sens de circulation sera aménagée selon un axe est/ouest. Cette voirie desservira les places de stationnement (parking véhicules légers et parking autocars) positionnées au nord, pour accueillir l'ensemble des résidents du camping.

Pour garantir un bon niveau de sécurité, les déplacements du personnel du camping et la desserte de chaque emplacement se feront par des véhicules électriques qui seront mis à disposition des résidents pour aménager dans leur logement.

Des cheminements piétons sillonneront la partie dédiée aux emplacements et permettront de traverser le camping sans risque de conflit d'usages avec les véhicules circulant au sein du site.

Enfin pour assurer l'intervention des services de secours, une voie de pompier en enrobé sera aménagée depuis l'aire de stationnement vers le chemin des Grands Bravoux au sud.

### **Emplacements**

Le projet prévoit l'aménagement de 156 emplacements où seront implantés sur pilotis des hébergements de type résidences mobiles de moyennes et hauts de gamme d'une capacité totale de 650 personnes.

Chaque hébergement disposera de toilette séparée et de salle de bains.

De plus, 4 hébergements seront réservés aux personnes à mobilité réduite.

### **Accueil/logement de fonction**

Un bâtiment d'accueil sera implanté à l'entrée du site pour permettre une gestion plus aisée de l'entrée/sortie des résidents du camping.

Réparti sur deux niveaux, ce local comprendra :

- l'accueil, un bureau, un local du personnel et des pièces annexes (WC, rangement, ...) au rez-de-chaussée ;
- un logement de fonction à l'étage.

### **Equipements et aménagements de Loisirs**

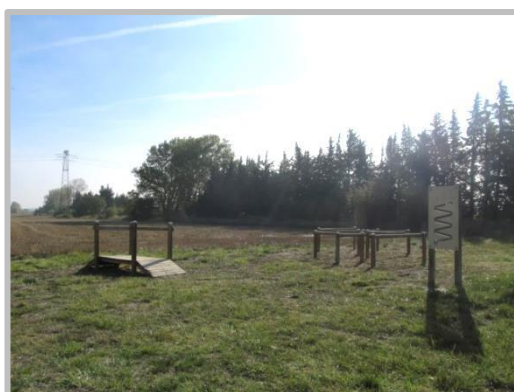
Aménagée dans le prolongement du bâtiment d'accueil en partie sud-ouest de l'assiette foncière, une supérette offrira sur place des services aux résidents.

Le camping sera également équipé d'un restaurant proposant à l'étage des bureaux et une salle de réunion.

Ces deux équipements s'ouvriront au sud sur un parvis et une plage autour d'espaces de loisirs : piscine naturelle, pataugeoire et jeux d'eau enfants.

En partie est du camping, d'autres espaces de loisirs seront aménagés :

- une zone accrobranche au nord-est ;
- un terrain multi-sports au sud-est ;
- un parcours de santé au sud en accroche des équipements existants installés sur le site par la Ville de Monteux et dans la continuité de la plaine sportive du Lac de Monteux.



**Photographie 5 : Aire de sport aménagée au sein du site de projet**

(Source : BLG Environnement, septembre 2019)



**Photographie 6 : Plan du parcours de santé de la plaine sportive**

(Source : BLG Environnement, septembre 2019)



### **Traitement paysager**

Le site s'inscrit dans un paysage agricole marqué par une trame d'alignements de peupliers, de muriers ronces et d'aubépines au nord, et de haies de cyprès au sud, qui sera préservée dans le cadre du projet. En limite du périmètre d'étude, des arbres à haute tige seront également conservés.



*Photographie 7 : Alignement de peupliers au nord-ouest du site de projet*

*(Source : BLG Environnement, septembre 2019)*



*Photographie 8 : Haie de cyprès au sud-est du site de projet*

*(Source : BLG Environnement, septembre 2019)*

A l'intérieur du site, des espaces verts seront aménagés en partie sud-est et est du camping au niveau du parcours de santé et du terrain multi-sports. Des haies vives seront également plantées en séparation des emplacements, des équipements de loisirs et en doublure de la clôture en limite sud et ouest.

L'ensemble des arbres à hautes tiges sera adapté au climat et les essences allergènes seront proscrites.

### **Gestion et alimentation en eau**

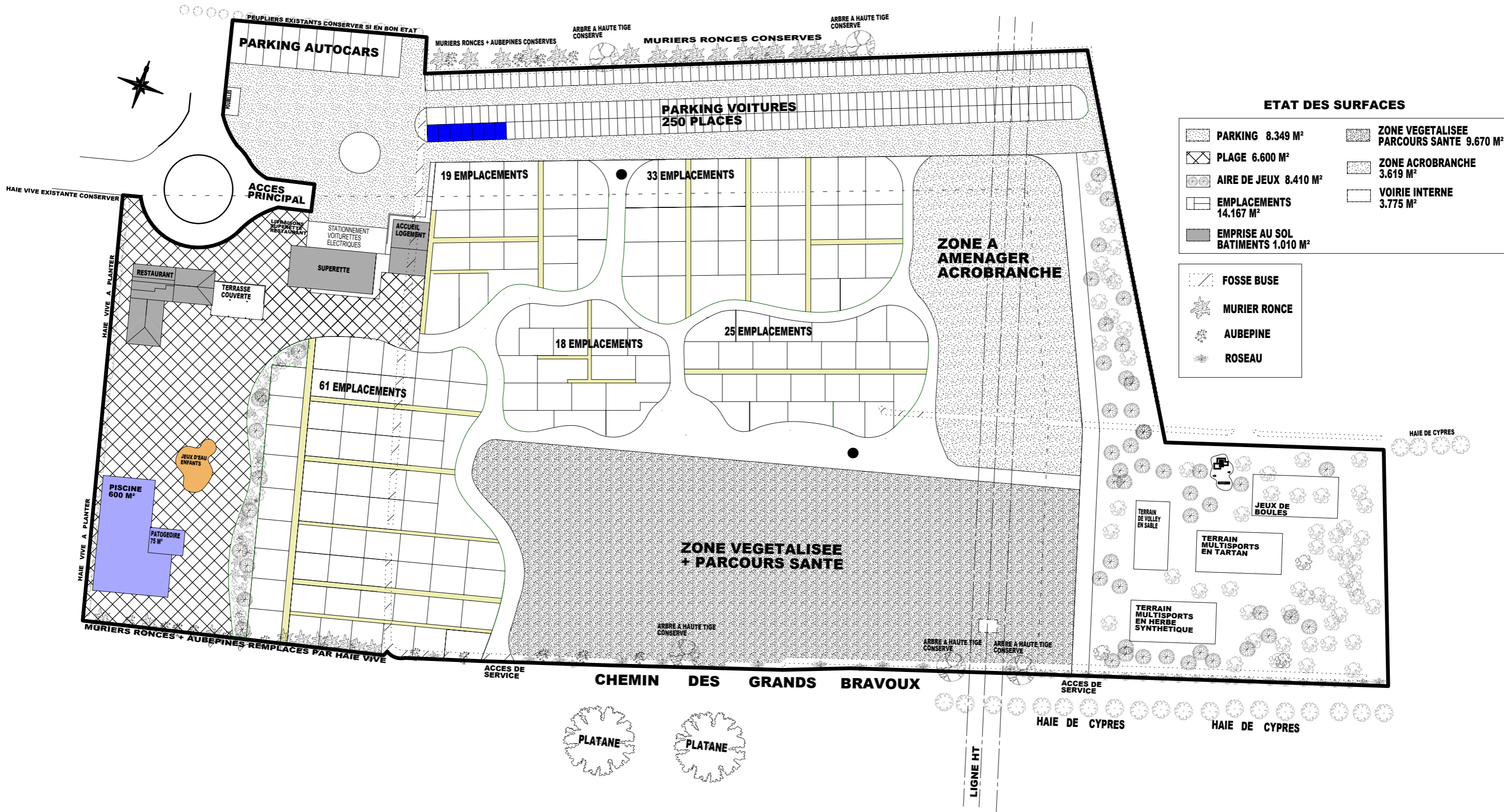
Les eaux pluviales seront gérées au sein du site de projet :

- récupération des eaux de toitures pour l'arrosage des plantations ;
- création d'un système de rétention ;
- infiltration au niveau des espaces verts, ...

En matière de sécurité incendie, les poteaux incendies implantés au sein du camping seront alimentés depuis le réseau existant sur ce même chemin.

 **Surface des différents aménagements du projet de camping**

Aménagements	Surface/emprise au sol	Surface de plancher
Accueil/logement de fonction	1 010 m <sup>2</sup>	207 m <sup>2</sup>
Restaurant		391 m <sup>2</sup>
Supérette		275 m <sup>2</sup>
Parking	8 349 m <sup>2</sup> pour 250 places voitures	-
Voirie interne	3 775 m <sup>2</sup>	-
Emplacements	14 167 m <sup>2</sup> pour 156 emplacements	-
Plage <i>dont piscine patageoire</i>	6 600 m <sup>2</sup> <i>600 m<sup>2</sup> 75 m<sup>2</sup></i>	-
Terrain multisports	8 410 m <sup>2</sup>	-
Zone végétalisée avec parcours de santé	9 670 m <sup>2</sup>	-
Zone accrobranche	3 619 m <sup>2</sup>	-
<b>Total</b>	<b>55 600 m<sup>2</sup></b>	<b>873 m<sup>2</sup></b>



**ETAT DES SURFACES**

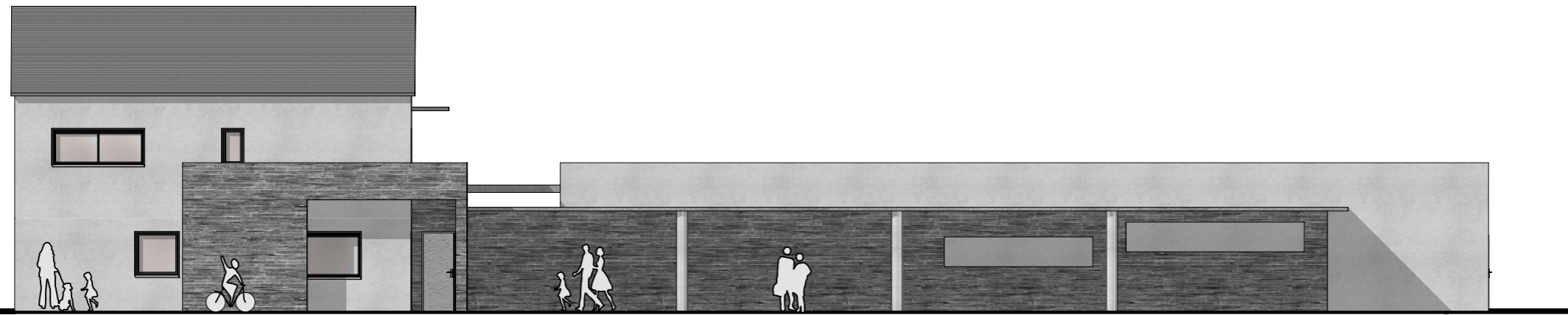
	PARKING 8.349 M <sup>2</sup>		ZONE VEGETALISEE PARCOURS SANTE 9.670 M <sup>2</sup>
	PLAGE 6.600 M <sup>2</sup>		ZONE ACROBRANCHE 3.619 M <sup>2</sup>
	AIRE DE JEUX 8.410 M <sup>2</sup>		VOIRIE INTERNE 3.775 M <sup>2</sup>
	EMPLACEMENTS 14.167 M <sup>2</sup>		FOSSE BUSE
	EMPRISE AU SOL BATIMENTS 1.010 M <sup>2</sup>		MURIER RONCE
			AUBEPINE
			ROSEAU

# 156 EMPLACEMENTS

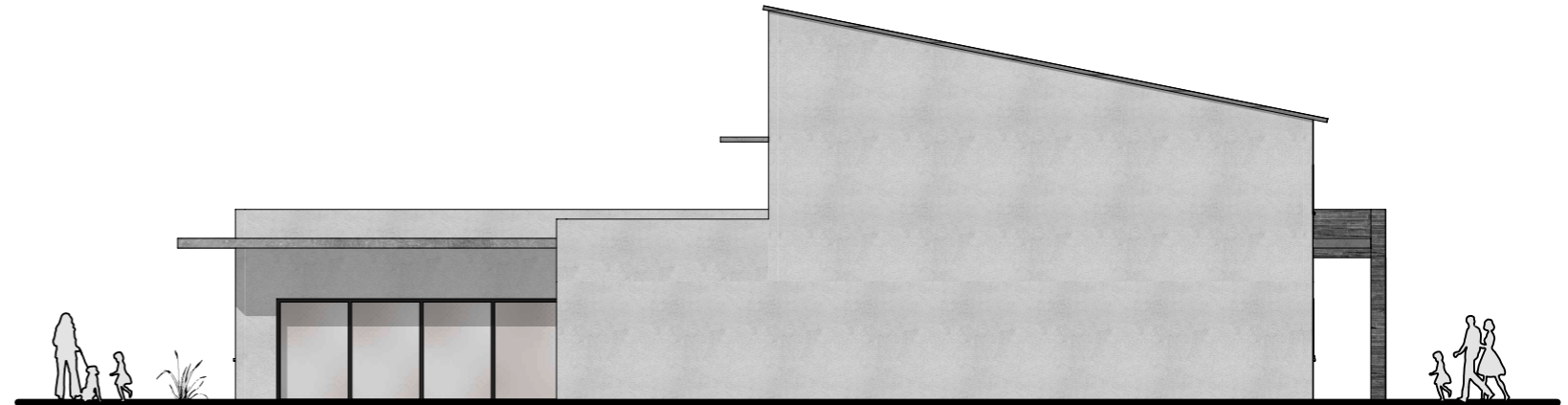
MAITRE D'OUVRAGE: <b>MR JEAN PANATTONI</b>	DOCUMENT A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION NE DOIT PAS ETRE UTILISE COMME DOCUMENT DE L'EXECUTION	<b>AMENAGEMENT D'UN CAMPING</b>	ECHELLE: <b>1/1100°</b> FORMAT: <b>A3</b>	<b>PA</b>
	<b>FRANCK BOURSON</b> ARCHITECTE D.P.L.G. <small>169 CH. DES DEMOISELLES COIFFEES          84410 BEDOIN          MOB: 06.03.46.88.08          franck-archi@wanadoo.fr</small>		DATE: <b>JUILLET 2019</b> PHASE: MODIFIE LE:	



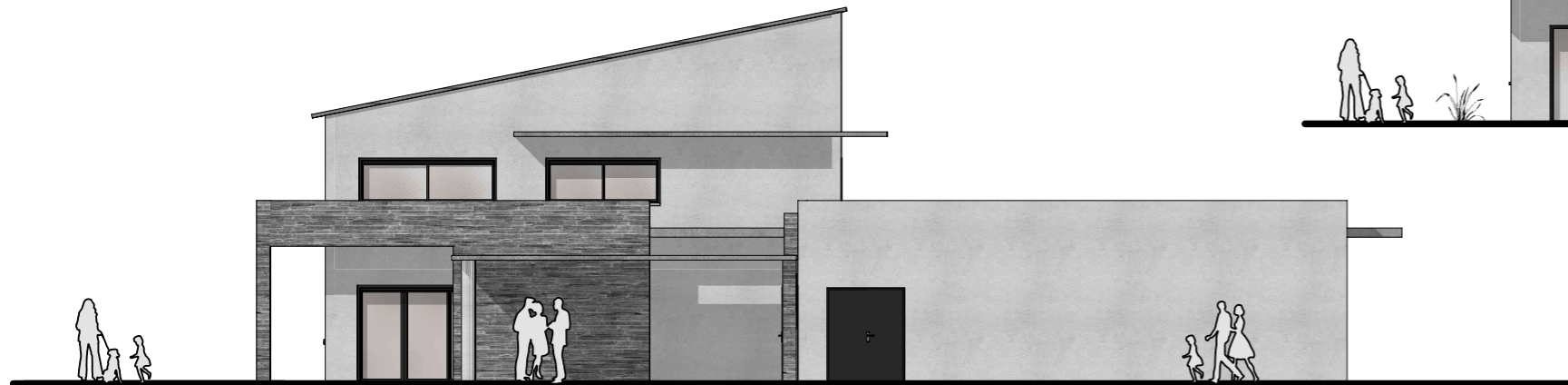




**FACADE NORD**



**FACADE EST**



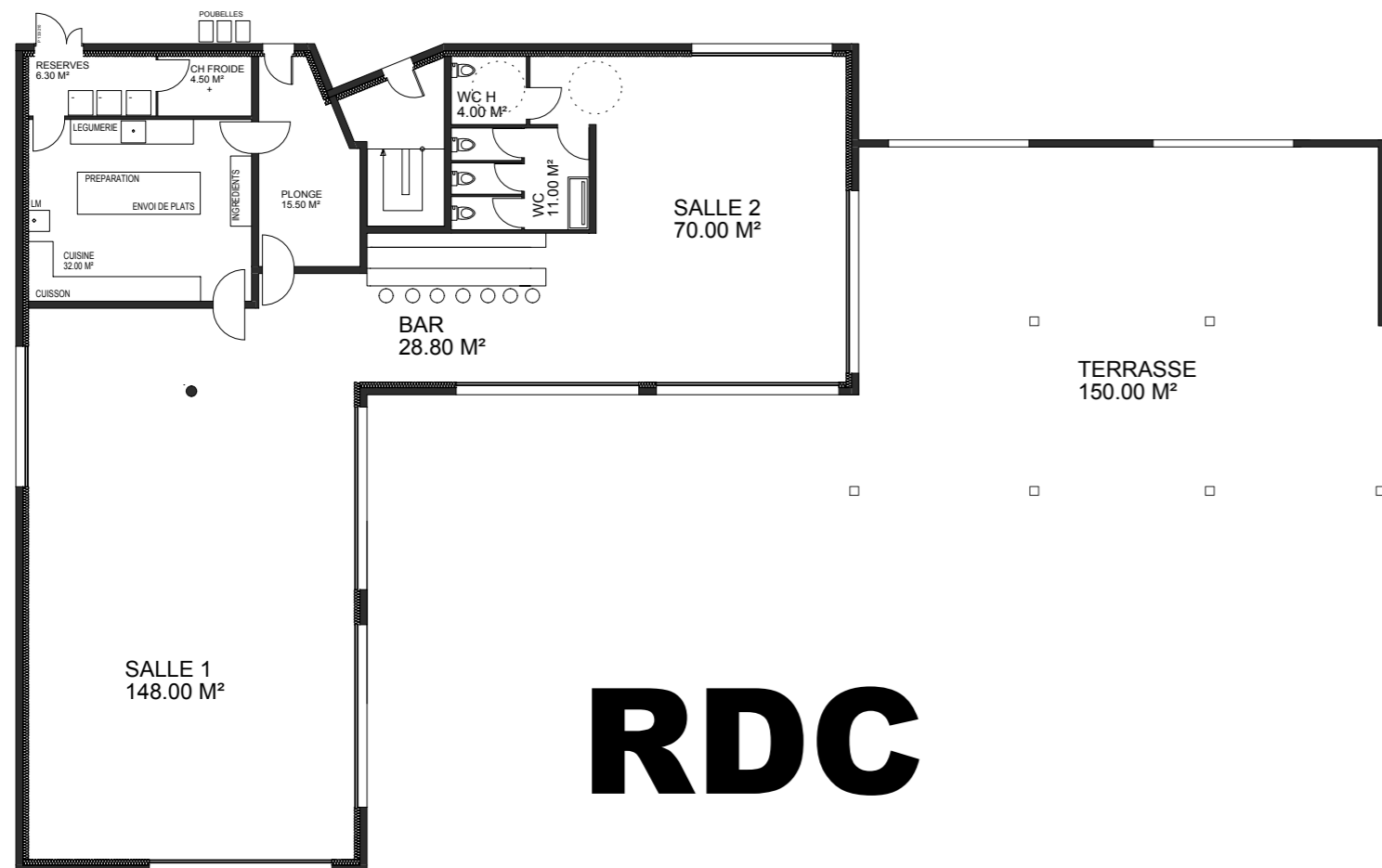
**FACADE OUEST**



**FACADE SUD**

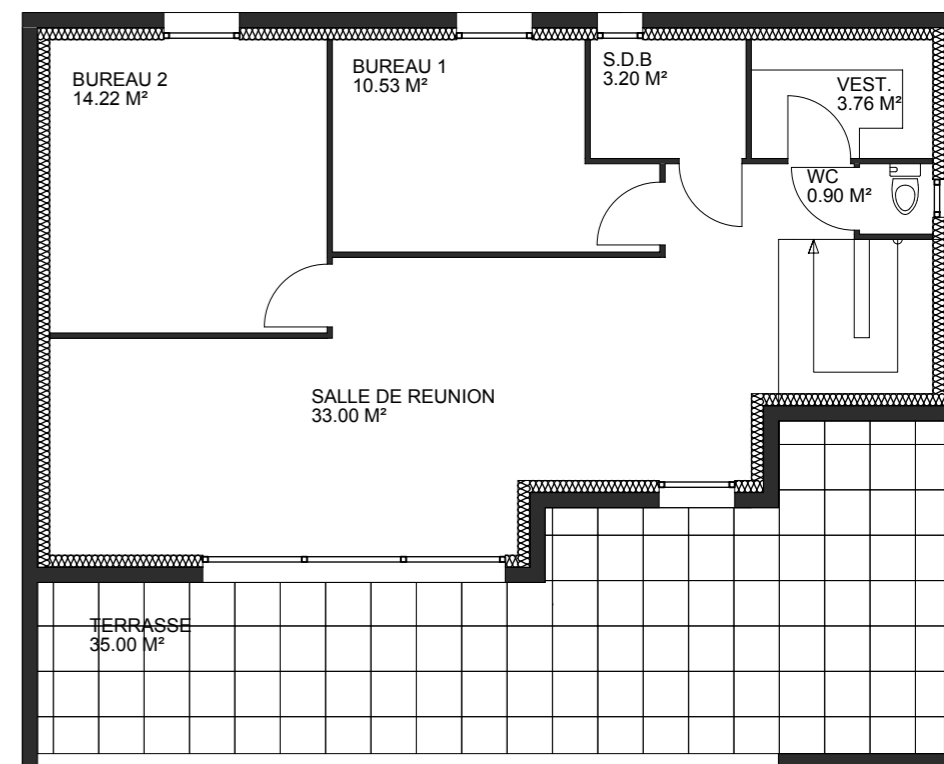
# ACCUEIL-LOGEMENT SUPERETTE

MAITRE D'OUVRAGE: <b>MR JEAN PANATTONI</b>	DOCUMENT A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION NE DOIT PAS ETRE UTILISE COMME DOCUMENT DE L'EXECUTION	<b>AMENAGEMENT D'UN CAMPING</b>	ECHELLE: <b>1/150°</b>	<b>PC 19</b>
<b>FRANCK BOURSON ARCHITECTE D.P.L.G</b> <small>169 CH. DES DEMOISELLES COIFFEES 84410 BEDOIN MOB: 06.03.46.88.08 franck-archi@wanadoo.fr</small>	DATE: <b>JUILLET 2019</b>		PHASE:	
			MODIFIE LE:	



# RDC

# R+1

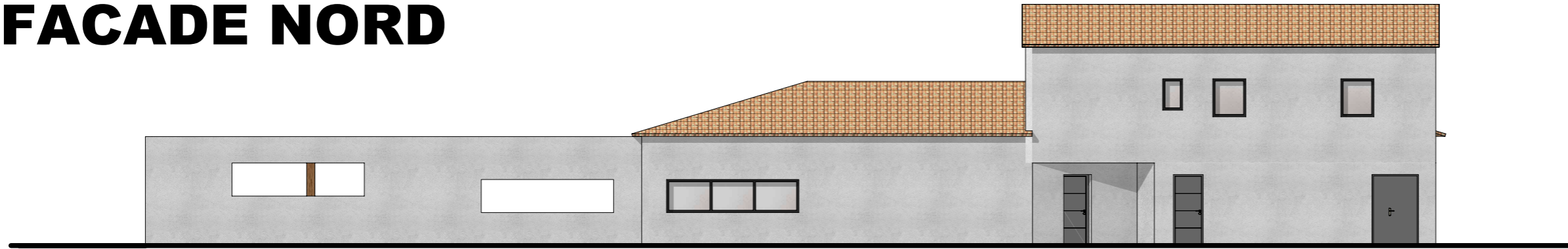


# RESTAURANT

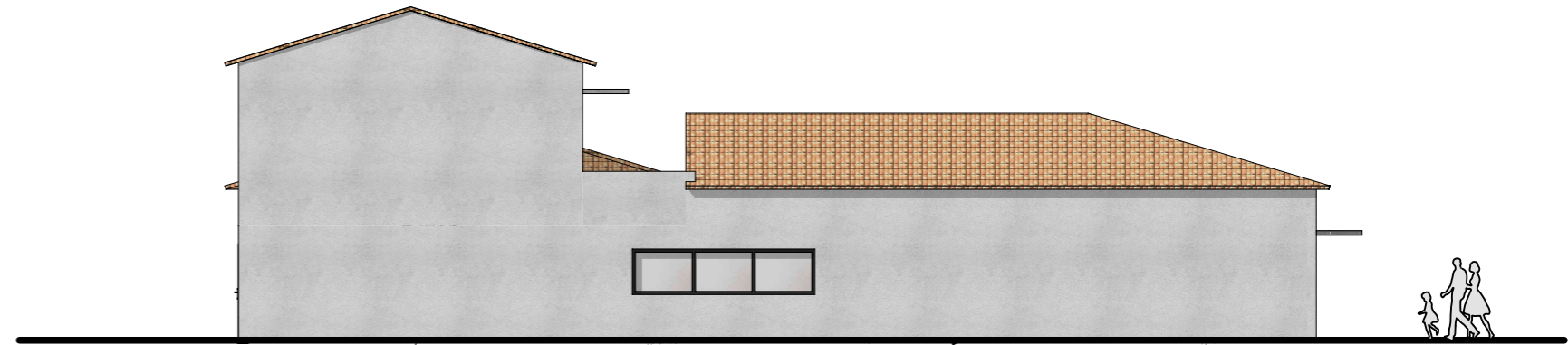
MAITRE D'OUVRAGE: <b>MR JEAN PANATTONI</b>	DOCUMENT A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION NE DOIT PAS ETRE UTILISE COMME DOCUMENT DE L'EXECUTION	<b>AMENAGEMENT          D'UN CAMPING</b>	ECHELLE: <b>1/200°-1/100°</b>	<b>PC 3</b>
<b>FRANCK BOURSON          ARCHITECTE D.P.L.G</b> <small>169 CH. DES DEMOISELLES COIFFEES          84410 BEDOIN          MOB: 06.03.46.88.08          franck-archi@wanadoo.fr</small>	DATE: <b>JUILLET 2019</b>		<b>PA</b>	
				PHASE:
			MODIFIE LE:	



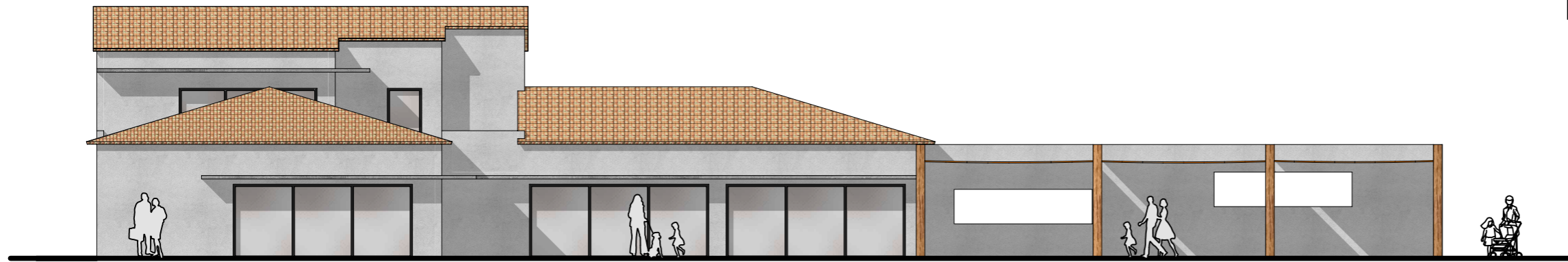
# FACADE NORD



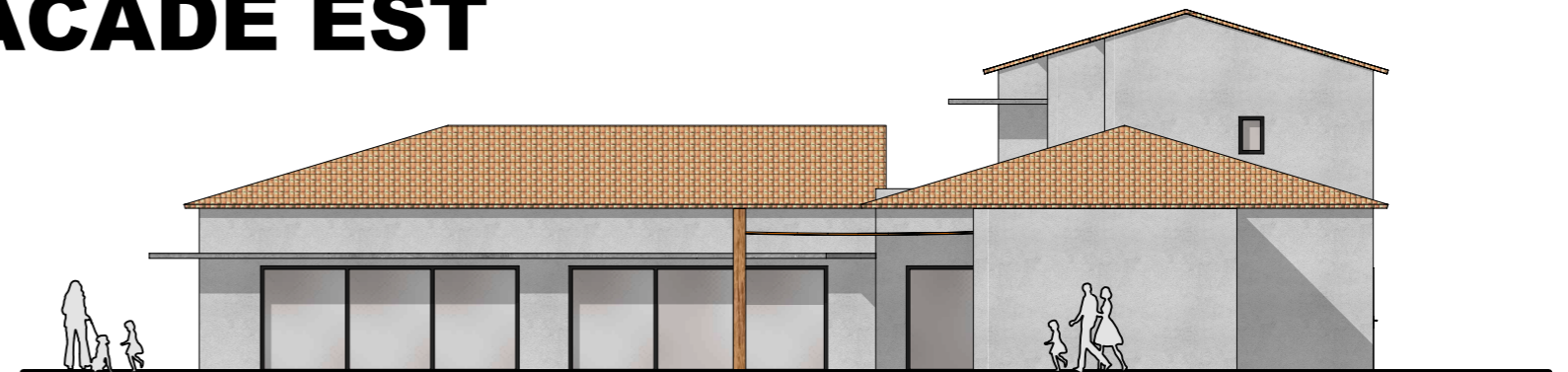
# FACADE SUD



# FACADE OUEST

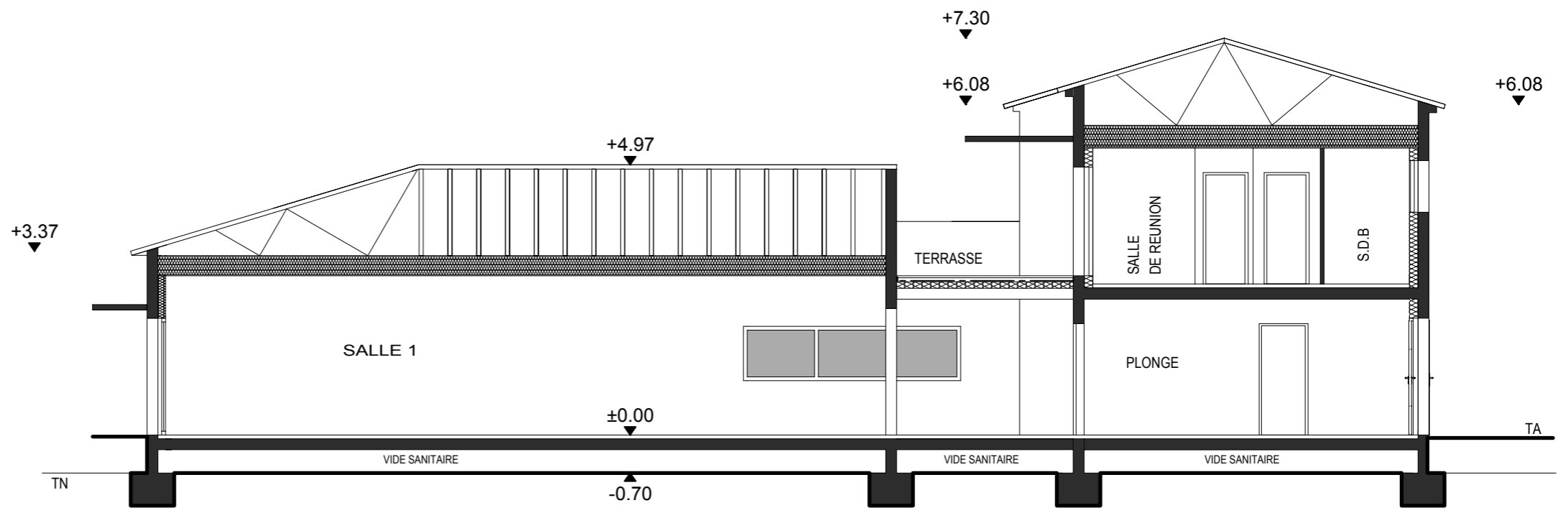


# FACADE EST



# RESTAURANT

<p>MAITRE D'OUVRAGE: <b>MR JEAN PANATTONI</b></p>	<p>DOCUMENT A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION NE DOIT PAS ETRE UTILISE COMME DOCUMENT DE L'EXECUTION</p>	<p><b>AMENAGEMENT D'UN CAMPING</b></p>	<p>ECHELLE: <b>1/150°</b> FORMAT: <b>A3</b> DATE: <b>JUILLET 2019</b> PHASE: MODIFIE LE:</p>	<p><b>PC 19</b></p>
<p><b>FRANCK BOURSON ARCHITECTE D.P.L.G</b> 169 CH. DES DEMOISELLES COIFFEES 84410 BEDOIN MOB: 06.03.46.88.08 frank-archi@wanadoo.fr</p>		<p><b>PA</b></p>		



# COUPE A.A

# RESTAURANT

MAITRE D'OUVRAGE: <b>MR JEAN PANATTONI</b>	DOCUMENT A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION NE DOIT PAS ETRE UTILISE COMME DOCUMENT DE L'EXECUTION	<b>AMENAGEMENT          D'UN CAMPING</b>	ECHELLE: <b>1/200°</b> FORMAT: <b>A3</b>	<b>PC 20</b>  <b>PA</b>
<b>FRANCK BOURSON</b> <b>ARCHITECTE D.P.L.G</b> <small>169 CH. DES DEMOISELLES COIFFEES          84410 BEDOIN          MOB: 06.03.46.88.08          franck-archi@wanadoo.fr</small>	DATE: <b>JUILLET 2019</b> PHASE: MODIFIE LE:			

## IV. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
<b>Climat</b>	Des périodes de fortes précipitations sont enregistrées au printemps et à l'automne nécessitant une gestion pluviale adéquate.	Moyen
<b>Topographie</b>	S'inscrivant au sein de la plaine agricole de Monteux, la zone d'étude présente une topographie plane.	Non significatif
<b>Géologie / Usages des sols</b>	Les caractéristiques géologiques du site sont intéressantes pour l'exploitation de carrières alluvionnaires. Néanmoins, de par sa vocation agricole, la zone d'étude n'a jamais fait l'objet d'une valorisation de la ressource minérale.	Faible
<b>Stabilité des terrains</b>	Les terrains situés au niveau de la zone d'étude ne présentent pas de signes d'instabilité avérée (pas de mouvements de terrain répertoriés et aléa de retrait gonflement des argiles faible).	Faible
<b>Ressource en eaux souterraines</b>	Exploitée pour l'alimentation en eau potable, la nappe alluviale de la Sorgue est sensible aux pollutions superficielles liées aux activités agricoles et aux pollutions accidentelles. Toutefois, le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	Fort
<b>Ressource en eaux superficielles</b>	La zone d'étude se situe à l'écart du réseau hydrographique principal de la commune dont la rivière la Sorguette localisée à plus de 250 m à l'ouest. Toutefois, elle est traversée et longée par des canaux d'irrigation.	Fort
<b>Risque inondation</b>	La commune de Monteux est concernée par le Plan de Prévention des Risques (PPRi) du « Bassin sud-ouest du Mont-Ventoux ». Néanmoins, le site d'étude est localisé en dehors des zones inondables identifiées au PPRi au nord du territoire communal.	Nul
<b>Milieux naturels</b>	Les parcelles à aménager sont constituées d'anciennes cultures céréalières. Lors de la visite sur site, les terrains témoignaient de l'exploitation agricole passée. La végétation au sol ne présente pas d'enjeux particuliers. Par contre, une ripisylve de roseaux accompagne le canal d'irrigation en limite sud-est du périmètre d'étude.	Faible à moyen
<b>Patrimoine</b>	Le site de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de monument historique et/ou de site classé / inscrit. De plus, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	Non significatif
<b>Paysage</b>	La zone d'étude s'inscrit en limite d'un équipement médical sur un territoire rural maillé par des haies. Secteur en transition entre les espaces agricoles et l'écoquartier de Beaulieu, elle présente des vues éloignées sur le Mont-Ventoux à l'est (point culminant du département) et sur les installations des parcs de loisirs à l'ouest (parc Spirou, Wave Island).	Faible
<b>Milieux humains</b>	Comme détaillé précédemment, le site de projet est éloigné de l'urbanisation du village de Monteux, et peut être délimité par : - une future zone d'habitat et d'équipement au nord ; - des terres et exploitations agricoles à l'est et au sud ; - un institut médical spécialisé à l'ouest. Par ailleurs, la zone d'étude recoupe une ligne électrique dont un pylône HTA, et est traversée par un parcours de santé se connectant à l'ouest à l'écoquartier de Beaulieu.	Moyen



## V. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE TRAVAUX

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Émissions de gaz à effet de serre liées : - à l'utilisation d'engins de chantier, - au transport et au déploiement des Résidences Mobiles de Loisirs.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus. Nombre d'engins limité sur site. Déploiement des Résidences Mobiles de Loisirs nécessitant peu de moyens (convoi exceptionnel pour la livraison des structures légères puis déplacement par un tracteur ou un 4x4 jusqu'à leur emplacement final).	Non significatif
<b>Topographie / qualité des sols</b>	Consommation de matériaux minéraux.	Le terrain naturel étant plat, la construction des voies d'accès et de desserte générera peu de mouvements de terres. De plus, la mise en place des Résidences Mobiles de Loisirs ne nécessitera aucun terrassement (positionnement sur pilotis). Le raccordement des différentes installations et des Résidences Mobiles de Loisirs au réseau électrique, d'eau potable et d'assainissement nécessite la réalisation de petites tranchées peu profondes (de 80 cm à 1 m de fond sur 50 cm de large). Les matériaux déblayés seront réutilisés pour remblayer les tranchées une fois les réseaux déployés.	Nul
	Risque de pollution en cas de déversement accidentel.	Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Risque de pollution des eaux souterraines et superficielles. Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Les mesures mises en place en faveur de la préservation des sols contribueront à la préservation des eaux superficielles et souterraines.	Non significatif
<b>Milieux naturels</b>	Dérangement par les émissions sonores (avifaune) ou risque d'écrasement (amphibiens, reptiles). Destruction d'habitats (modification du couvert végétal).	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Des mesures spécifiques seront prises pour limiter ce risque : entretien des pistes, adaptation du phasage des travaux aux calendriers écologiques des espèces.	Faible

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Paysage</b>	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Des haies vives seront plantées en séparation des emplacements et en limite sud et ouest du camping. Des arbres à hautes tiges adaptés au climat seront privilégiés aux essences allergènes qui seront proscrites.	Positif
<b>Milieux humains/qualité de vie</b>			
<i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles.	Le projet n'induit pas de perturbation et de modification des accès actuels des parcelles riveraines au projet.	Nul
<i>Trafics et déplacements</i>	Nuisances liées à l'acheminement des Résidences Mobiles de Loisirs.	Les résidences mobiles de loisirs seront acheminées prémontées sur site, sous forme de convois exceptionnels. Dans ce cadre, des mesures spécifiques seront prévues (voiture de tête et de queue informant du convoi exceptionnel).	Faible
<i>Emissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
<i>Emissions lumineuses</i>	Nuisances liées à l'utilisation de source lumineuse vis-à-vis des populations riveraines.	En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>	Dégradation et nuisances liées à la présence de déchet sur site.	Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Evacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir.	Non significatif

## VI. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION

Thématique	Impacts prévisibles en phase exploitation	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Emissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement du camping.	La circulation des véhicules induite par la capacité d'accueil du camping sera limitée à l'entrée (stationnement obligatoire). Des véhicules électriques seront mis à disposition des résidents pour aménager dans leur logement. Les déplacements du personnel du camping se feront également par véhicule électrique ou à pied.	Non significatif
<b>Topographie / qualité des sols</b>	Consommation de matériaux minéraux.	Sans objet.	-
	Risque de pollution des sols.	Sans objet.	-
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Augmentation des débits ruisselés.	Étant donné les modalités d'aménagement prévues dans le cadre du projet, les sols seront faiblement imperméabilisés et la topographie ne sera pas modifiée. Ainsi, l'impluvium ne sera pas influencé du fait du projet. De plus, les aménagements ne nécessitant pas de terrassement, les axes d'écoulements et le fonctionnement hydraulique ne seront également pas modifiés. Les eaux pluviales issues des toitures seront préférentiellement récupérées et utilisées pour l'arrosage des plantations. Les eaux pluviales ruisselant sur les chaussées pourront s'infiltrer naturellement au niveau des espaces verts ou dirigées vers un système rétention qui sera créé.	Nul
	Consommation en eau.	Les installations et emplacements seront raccordés au réseau d'eau potable de la commune. Dans le cadre des études techniques, il a été analysé la suffisance de la ressource par rapport aux besoins estimés.	Faible
	Rejets dans le milieu naturel	Les installations et emplacements seront raccordés au réseau d'eaux usées de la commune. De ce fait, il n'y aura pas de rejets dans le milieu naturel.	Nul
<b>Milieux naturels</b>	Perturbation d'individus et du milieu de vie.	Afin de réduire l'impact des aménagements et maintenir les habitats en place, le projet : - préserve les alignements d'arbres existants en limite nord et sud, - prévoit des espaces verts et la plantation d'arbres à hautes tiges et de haies au sein et en limite du camping.	Faible



Thématique	Impacts prévisibles en phase exploitation	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Paysage</b>	Modification du paysage local.	Le projet de camping s'inscrit dans un maillage de haies agricoles masquant les différentes installations. Par ailleurs, un traitement paysager est prévu pour garantir l'insertion du camping.	Non significatif
<b>Milieux humains/qualité de vie</b>			
<i>Accès agricoles</i>	Consommation de terres agricoles.	Rappelons que les parcelles à aménager sont inscrites en zones constructibles (zones UCa et UCb) au document d'urbanisme de Monteux.	Faible
<i>Activités touristiques</i>	Augmentation des offres touristiques.	Le projet du camping s'inscrit dans la stratégie de développement de la commune de Monteux en offrant une capacité d'hébergement touristique de grande qualité afin de dynamiser le commerce basé sur le tourisme, dont bénéficie grandement le secteur (dont les Parcs de loisirs de Beaulieu).	Positif
<i>Réseaux humides et secs</i>	Augmentation des besoins en eau potable.	L'alimentation en eau potable sera assurée depuis le réseau public existant sous la voie d'accès.	Non significatif
	Accroissement des flux sanitaires à traiter.	La station d'épuration actuelle, aux normes, présente une capacité résiduelle de traitement suffisante pour accepter les flux supplémentaires induits par le camping.	Non significatif
	Sécurisation du site.	Le système de sécurité incendie (poteaux incendie) interne au camping sera alimenté depuis le réseau incendie existant sur la voie d'accès.	Non significatif
	Prise en compte de la ligne électrique et de son pylône.	Des mesures de protection seront mises en œuvre afin de prendre en compte les effets liés à la présence de la ligne électrique 225 000 volts Bollène-Terradou et du pylône n°101 implanté au sein du périmètre de projet : - respect des distances entre les constructions et des câbles ; - protection du pylône par une clôture ; - pose des clôtures sur un isolant pour éviter toute conductivité.	Faible
<i>Trafic et déplacements</i>	Augmentation du trafic local.	Afin de gérer les flux induits par le projet de camping, plusieurs aménagements routiers seront réalisés : - création d'un giratoire par la commune à l'occasion du projet ; - réaménagement du chemin de la Sorguette par la commune en vue de raccorder ce secteur à la zone de Beaulieu.	Faible
<i>Emissions sonores</i>	Perturbation des populations riveraines.	Les émissions liées à la fréquentation du camping se limitent principalement à la journée et ne seront pas de nature à modifier notablement l'ambiance sonore actuelle.	Faible

Thématique	Impacts prévisibles en phase exploitation	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<i>Emissions lumineuses</i>	Perturbation des populations riveraines et de la faune.	L'utilisation de lumières diffuses orientées vers le sol permet de limiter l'incidence du système d'éclairage sur l'environnement.	Non significatif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts. Déchets ménagers.	Les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts seront collectés et évacués en déchetterie. Les ordures ménagères ou assimilées seront récupérées dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.	Non significatif

## VII. CONCLUSION

Le projet de camping porté par M. Jean PANATTONI s'inscrit dans le projet urbain de la Ville de Monteux visant à restructurer l'enveloppe urbaine et à créer un lien entre le centre élargi et la nouvelle centralité de l'éco-quartier de Beaulieu.

En proposant des hébergements moyens à hauts de gamme, le projet de camping permet ainsi de :

- conforter l'attractivité du centre ancien et de l'éco-quartier de Beaulieu identifié comme un pôle métropolitain par le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon ;
- compléter l'offre touristique déjà présente dans ce quartier (parc aquatique Wave Island, parc Spirou, Lac de Monteux, infrastructure hôtelière, ...).

Dans le respect des principes d'aménagement de l'éco-quartier de Beaulieu, il assure également la préservation du cadre environnemental et la valorisation de la trame paysagère identitaire (préservation des haies agricoles supports de continuités écologiques).

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase travaux qu'en phase exploitation, dans le but de réduire ses incidences sur l'environnement. Les mesures définies portent notamment sur :

- la protection des sols, notamment en phase travaux ;
- la protection des eaux souterraines et superficielles ;
- la préservation du cadre paysager ;
- la protection des populations et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement les incidences du projet sur l'environnement, au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels non significatifs à faible en fonction des thématiques).

**Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.**